



Association Sportive

REGLEMENT DE L'OPEN REGIONAL « ATLANGOLF » DE PITCH AND PUTT A VANNES ATLANTHEIX LE 12 septembre 2026

1. L'Open Régional « Atlangolf » aura lieu le 12 septembre 2026 matin et après-midi au golf de Vannes-Atlantheix et est ouvert à 54 joueurs.
2. Cet Open est ouvert à tous les joueurs membres du CPPF.
3. Les inscriptions sont ouvertes sur Pitchgolf. Elles ne seront enregistrées définitivement qu'à réception d'un règlement de 70€, qui devra être réceptionné **avant le 5 septembre**. Voir les modalités de règlement en annexe de ce document.
4. Les frais de 70 € incluent le green-fee pour 30€, les droits de Jeu 10€, le buffet de midi, le cocktail et la remise des prix.
5. Horaires :
 - Remise des cartes à partir de 7h30
 - 8h : 1^{ère} vague du 1^{er} tour
 - 10h15 : 2^{ème} vague du 1^{er} tour
 - 11h30 : buffet 1^{ère} vague
 - 12h45 : buffet 2^{ème} vague
 - 13h00 : 1^{ère} vague du 2^{ème} tour
 - 15h15 : 2^{ème} vague du 2^{ème} tour
 - 17h45 : remise des prix.
6. Les règles internationales de la FIPPA (Fédération Internationale de Pitch and Putt Associations) et du CPPF sont appliquées :
 - Départ sur tee obligatoire (tee ou chouchou),
 - 3 clubs maximum (2 clubs + putter). Le putter est obligatoire sur les greens,
 - Les trous ne peuvent dépasser 90 m au drapeau,
 - 6 coups maximum par trou. On relève la balle après le 5^{ème} coup et on compte 6 coups sur la carte,
 - Echange des cartes 2 à 2 et l'on note son score et celui du partenaire.
7. La compétition se déroulera sur 2 tours avec 2 vagues par tour. Le briefing se tient 15 minutes avant l'heure de départ. Les départs se feront en shot Gun et seront affichés sur le panneau extérieur du club, ainsi que sur le Blog de l'association sportive : lien : <https://auclub-house.blogspot.com/p/pitch-and-putt.html>.
8. Les joueurs retenus seront prévenus par mël au plus tard le 7 septembre et la liste des joueurs sera affichée sur le blog de l'AS.
9. Tout joueur qui ne se présente pas 10 mn avant l'horaire de départ au starter sera disqualifié.
10. Le classement se fera uniquement en Brut par addition des 2 tours.
11. Pour toute question complémentaire, prendre contact avec :

Michel Borne : pacha56.mb@gmail.com (tel : 06 18 41 75 86)
ou Jean Luc Le Goff : jluc.legoff56@orange.fr (tel : 06 42 95 51 04)

Le comité d'épreuve

ANNEXE 1 : règles locales sur le parcours en Pitch and Putt de Vannes-Atlantheix

1. Règles relatives à la sécurité des joueurs :

- On ne fait qu'un seul tour. Sur chaque green on joue 2 trous. Ex : trou n°1 puis trou n°10, trou n°2 puis trou n°11, etc...

2. Règles relatives au fair-play :

- Toute balle reposant sur le green ou le pré-green gênée dans sa trajectoire par un trou bouché sur le green peut être déplacée latéralement sans se rapprocher du trou d'une distance telle que la trajectoire n'est plus gênée.

- Toute balle peut être placée à une longueur de carte sans se rapprocher du trou sur les fairways et les avant-green.

3. Règles relatives aux zones à pénalité :

Toute balle franchissant la ligne de hors limite est définitivement hors limite (piquets blancs). *Une balle est « hors limite » lorsqu'elle a franchi entièrement la ligne de hors limite.*

- Hors limite sur le trou n° 1 à droite,
- Hors limite sur le trou n° 4 à droite,
- Hors limite sur le trou n° 9 à gauche derrière le green.

Toute balle franchissant une ligne définie par des piquets jaunes ou rouges est en zone à pénalité. Les règles de La FFG s'appliquent (Règle 17).

Le chemin du trou n° 7 jusqu'au côté droit du Green est considéré comme une condition anormale (Règle N° 16)

4. Bunkers :

- Jouables ou non selon évolution de la météo,
- Si jouables, les règles FFG s'appliquent,
- Si non jouables, on peut droper sa balle en arrière du bunker sans pénalité.

5. Dropping zones : pas de dropping zones.

ANNEXE 2 : Modalités de règlement :

Le règlement de votre inscription pourra se faire par :

1. Chèque à l'ordre de ASGVA et envoyé à : ASGVA 3 Rue Jean Bart – 56450 THEIX-NOYALO

2. Par Virement sur le compte BPGO de l'ASGVA

IBAN : FR76 1380 7008 7632 4211 6840 660

Bien respecter le libellé du destinataire « ASS SPORTIVE DU GOLF DE VANNES ATLANTH » et préciser vos Nom, Prénom et Club

ANNEXE 3 : Hébergements possibles

Hôtel Mercure Vannes Le Port – 56000 Vannes

Villa des Golf.e.s. – 56450 Theix-Noyal

Hôtel Inn Design Resto Novo – 56450 Theix-Noyal

Brit Hotel Vannes-Theix - 56450 Theix-Noyal

Hôtel des Îles Theix - 56450 Theix-Noyal